



Maître sous contrat simple -qui est l'employeur?

Par **jldsv**, le **23/09/2014** à **11:25**

Bonjour,

Mes collègues et moi-même sommes enseignants sous contrat simple dans un établissement privé dépendant d'une association privée, mais nous sommes rémunérés par l'éducation nationale (le rectorat).

Qui est alors notre employeur?

Est-ce l'éducation nationale, l'état, ou les deux à la fois?

Dépendons-nous du droit privé ou publique?

Quels sont nos droits et devoirs, ainsi que ceux de l'établissement?

Merci de votre réponse.